



TREDION FLASH INFOS

OCTOBRE 2020

CALENDRIER

En raison de la crise sanitaire actuelle, ces manifestations peuvent être annulées.

Jeu - 12 novembre	L'écriture avec Clémence Weill—Médiathèque à 17 h.
Dim - 15 novembre	Belote - Salle multi-activités
Jeu - 19 novembre	L'écriture avec Clémence Weill—Médiathèque à 17 h.
Ven - 20 novembre	Restitution avec Clémence Weill—Salle Multi-activités à 20 h 30
Mer - 25 novembre	Atelier initiation au jeu SOODO à la médiathèque à 15 h 30
Sam - 28 novembre	Arbre de Noël de l'école.
Sam - 05 décembre	Téléthon - Salle multi-activités
Mer - 16 décembre	Anniversaires de l'Amicale des retraités

NOUVEAU
A partir du 17 novembre

Atelier couture

Lieu de partage de pratiques et de conseils. Pas de cours.

Le mardi de 14 h à 16h et le mercredi de 20h30 à 22h30 à la salle multi-activités.

Place Saint Christophe.

Venez avec votre matériel et vos projets.

Renseignements et inscriptions au : 06 82 72 72 86



VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

A partir du 19 octobre, à Trédion.

Permanence « vaccination contre la grippe » au cabinet infirmier, sans rendez-vous.

le lundi de 15 h à 16 h et le jeudi de 18 h à 19 h.



UNE AUTRICE DE THÉÂTRE EN RÉSIDENCE SUR LE PÔLE JAUNE.

Dans la politique culturelle de lecture publique, l'agglomération s'est engagée avec la DRAC et l'association « Livre et lecture en Bretagne », sur un Contrat Territoire Lecture (CTL) qui vise à mettre en œuvre trois années de résidence d'auteur(ice) sur son territoire.

Pour cette seconde année de résidence, c'est Clémence Weill, autrice de théâtre, metteuse en scène et comédienne, que GMVA accueille sur ce projet qui vise à travailler en lien avec le territoire rural. Elle sillonnait les communes d'Elven, Saint-Nolff, Trédion et Treffléan, à la rencontre de ses habitants. Elle sera en résidence de septembre à décembre 2020, pour y animer des ateliers d'écriture, ou monter des projets qui vous surprendront !



Programme à Trédion :

Au mois de novembre : L'écriture dans tous ses états !

Jeudi 12 de 17h à 19 h à la médiathèque

Jeudi 19 de 17h à 19 h à la médiathèque

Vendredi 20 à 20h30 - Représentation à la Salle multi-activités

Ecrire avec Clémence Weill...c'est être bien accompagné.e ! Ouvrez grand vos yeux et vos oreilles, faites appel à vos sens et votre imaginaire ! A ses côtés, venez dire, lire, écrire à partir de bouts de papiers, de bouts d'été et de plages désertes, d'images qui vous traînent dans la tête, de phrases suspendues au cœur des étés indiens.

Partir du qui-existe-déjà pour faire surgir le qui-existera...

Info COVID : attention, du fait de l'évolution de la situation sanitaire, cet événement est susceptible d'être annulé.

Réservation obligatoire en médiathèque : 02 97.67.18.52 (Jauge limitée).

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR L'EMPLOI, LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITÉ

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Une enquêtrice de l'INSEE prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours des mois d'octobre et novembre 2020. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.



Le service
d'action so-
ciale départe-
mentale

reçoit les personnes confrontées à différentes difficultés. Des assistantes sociales de proximité, peuvent vous recevoir sur RDV les lundis après-midis et les jeudis matins à l'antenne sociale d'Elven, 2 bis place du Lurin. Vous pouvez prendre RDV auprès d'Isabelle RIO, secrétaire médico-sociale au 02.97.69.51.78.

Les ateliers Mémoire



Port du masque obligatoire

Réunion d'information
à destination des personnes de 60 ans et plus
Lundi 2 novembre 2020, à 9h30
Salle Multiactivités
Place St Christophe
56250 Trédion
Nombre de places limitées
Inscription obligatoire au 02 99 01 81 81



BRETAGNE

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Les ateliers Nutrition



Port du masque obligatoire

Réunion d'information
à destination des personnes de 60 ans et plus
Lundi 2 novembre 2020, à 11h
Salle Multiactivités
Place St Christophe
56250 Trédion
Nombre de places limitées
Inscription obligatoire au 02 99 01 81 81



BRETAGNE

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ



ACTES DE CRUAUTÉ SUR DES ÉQUIDÉS : LES RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE



Depuis le début de l'année, la gendarmerie a ouvert plus d'une dizaine d'enquêtes à la suite de dépôts de plainte de propriétaires d'équidés dont les animaux ont été victimes d'actes de cruauté pouvant aller jusqu'à entraîner leur mort. À ce stade, aucune hypothèse n'est privilégiée quant aux mobiles ou à l'identité des auteurs.

Ce constat amène les services de la Gendarmerie nationale à formuler plusieurs recommandations à l'intention des propriétaires de chevaux afin de faire avancer les investigations et de mettre un terme à ce phénomène.

RECOMMANDATIONS :

- 1 Effectuez une surveillance quotidienne des chevaux aux prés
- 2 Évitez de laisser un licol quand l'animal est au pré
- 3 Si vous en avez la possibilité, la pose de petite caméra de chasse peut être envisagée
- 4 Signalez aux unités de gendarmerie en appelant le 17, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individus)
- 5 Si vous êtes concernés par les faits décrits, appelez le 17 également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.



COLLECTES DE PAPIERS/JOURNAUX

Organisées par l'APEL de l'école Saint Martin de Trédion. Dès maintenant, mettez de côté vos prospectus, catalogues, livres, annuaires, journaux, magazines, ...**Rendez-vous** (près des containers auprès du cimetière) de 10 h à 12 h
les samedis :
21 novembre, 19 décembre, 16 janvier 2021

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



ERRATUM BULLETIN JUILLET 2020

La saison 2019-2020 qui avait été préparée dans les meilleures conditions avec l'arrivée d'un entraîneur de renom et expérimenté (Frédéric Filippi) et des ambitions sportives affirmées, ne s'est finalement pas déroulée comme nous l'avions imaginée. Des blessures en phase de préparation, notamment celle très grave de notre gardien titulaire, les intempéries à répétition et pour finir la crise sanitaire du Covid-19, feront que cette saison ne restera pas dans les mémoires pour nos exploits sportifs !! Du point de vue du fonctionnement du club, l'équipe du bureau en place, consolidée cette année par de nouveaux membres, a permis de pérenniser l'organisation et surtout de sécuriser les finances du club malgré les gros manques à gagner suite à l'annulation de nombreuses manifestations par cause de crise sanitaire : tournoi de belote, repas annuel, tournoi du 1^{er} mai.

L'année 2020 est une année spéciale pour le Club qui fête ses 75 ans d'existence. En fonction de l'évolution des consignes gouvernementales, nous programmerons les festivités que nous souhaitons organiser pour fêter cet événement. Maintenant place à la saison 2020/2021 avec un conseil d'administration étoffé de nouveaux membres et un bureau consolidé.

Le côté sportif peut donc s'appuyer sur ces bases solides pour développer de nouvelles ambitions. Ceci est déjà bien parti avec les signatures de nouveaux joueurs, des jeunes pour l'avenir du club et des expérimentés pour consolider l'effectif.

Nous accueillerons avec plaisir tous les joueurs qui se retrouvent dans nos valeurs et qui souhaitent s'investir dans notre projet. L'objectif est de jouer la montée en D2 !! L'Ecole de foot n'est pas en reste avec l'accueil des enfants en catégories U6 -U7 (nés en 2013-2014), U8-U9 (nés en 2011-2012) et la création cette année d'une équipe U10-U11 (nés en 2009-2010).

Tarifs : 40€ pour les catégories jeunes – 80€ pour les seniors

Renseignements : csm.foot.secretariat@gmail.com

Séniors : 06 71 80 52 14 (Frédéric Filippi)

Jeunes : 06 63 12 53 52 (Gervais Quenet)

ORANGE CONSTRUIT SUR VOTRE COMMUNE LE RÉSEAU FIBRE DU FUTUR

Il est nécessaire de construire dans chaque commune un réseau complètement nouveau basé sur une autre technologie. Ce nouveau réseau nommé FTTH (Fiber To The Home) est constitué de fibre Optique. La fibre optique permet le transfert des données à grande vitesse via la lumière. Cette dernière transite par un câble contenant des fils de verre aussi fins que des cheveux.

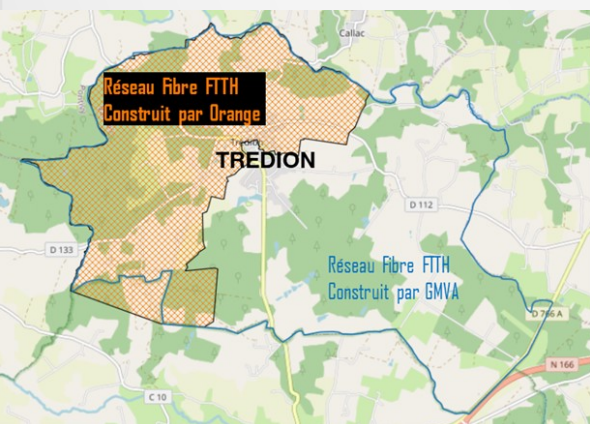
Actuellement Orange investit sur ses **fonds propres pour construire ce réseau dans la partie Nord-Est de Trédion** en s'appuyant sur des entreprises partenaires. Orange construit ce nouveau réseau en parallèle du réseau cuivre existant, réutilisant les conduites souterraines et les poteaux en aérien. L'implantation de ce nouveau réseau se faisant sur la voie publique, nous travaillons en étroite collaboration avec votre mairie qui nous délivre les autorisations nécessaires pour la pose des armoires de rue et le renforcement des artères aériennes. C'est un vaste chantier.

Comment me renseigner ?

Sur le site web reseaux.orange.fr vous trouverez de nombreuses informations sur les étapes du déploiement, les documents pour les syndicats, ainsi qu'une carte d'avancement à votre adresse.

Quels est le lien entre Orange et les Fournisseurs d'accès Internet (FAI*) ?

Le réseau que construit Orange s'arrête à un point de branchement situé dans la rue. Une fois les délais d'informations réglementaires écoulés, les informations de fin de travaux sont communiqués aux différents FAI* qui peuvent alors organiser leurs équipes commerciales. La stratégie de commercialisation de chaque Fournisseur d'Accès Internet lui appartient.



Quels est l'intérêt de passer à la fibre ?

Ce nouveau réseau fibre est fiable, sans coupure et sans baisse de débit grâce à une technologie FttH (fibre de bout en bout) qui apporte la fibre jusqu'aux logements et locaux professionnels.

Le FttH déployé par

Orange permet ensuite dans le logement de connecter de nombreux équipements, smartphones, tablettes et également plusieurs TV Haute définitions et consoles de jeux grâce au « ping » très apprécié des gamers. Chaque membre de la famille pourra profiter de ses usages numériques sans modération et il y aura de la capacité pour tous !

Pourquoi mon voisin a la fibre et pas moi ?

Le réseau est construit progressivement, donc chaque adresse devient avec le temps éligible.

Et pour les autres quartiers de la commune ?

Le réseau construit par GMVA est accessible aux différents FAI. Orange commercialise aussi ses offres sur ce réseau.

Que dois-je préparer dans mon logement ?

Pour préparer l'arrivée de la fibre dans son logement, il est nécessaire de réfléchir à ses usages : souhaitons nous avoir la prise optique au même endroit que la prise téléphonique actuelle ?



ETAT CIVIL

Du 1er juillet au 30 septembre 2020

Naissances

CARADEC Léo

LE FLOHIC Youlia

SOTIN-LEGRAIS Arya

Mariages

NEANT

Décès

ARS Jean-Paul

GUILLO épouse MARCHAND Thérèse

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES DE JUILLET A SEPTEMBRE 2020

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
PASCO Alain	Les Maisons Guilloux	Extension d'un garage
YHUEL Jean Pierre	Le Clos du Marché	Clôture
PASCO Alain	Les Maisons Guilloux	Ravalement
LE FEUVRE Ludovic	Le Boteleau	Bûcher
BOUGUE-DUROCHER	Le Petit Villeneuve	Extension d'habitation
BOURBAS-QUET Stéphane	Kerdossan	Modification de façades
LEPLAT William	Rue du Calvaire	Modification des fenêtres de toit

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DE JUILLET A SEPTEMBRE 2020

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
LE BLANC Patricia	La Grand Mare	Extension d'habitation
GOMEZ-DURAND	Le Clos Neuf	Maison d'habitation
GERVAIS-KANN	Le Clos Neuf	Maison d'habitation
CLAIN Guillaume & Cécile	Le Clos Neuf	Maison d'habitation
RIVIERE Stéphane	Lotissement de Venise	Auvent
GENTAZ Ludovic	Le Clos Neuf	Maison d'habitation

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU 15 JUILLET 2020

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur HUGOT Jean-Claude a adressé une lettre de démission du Conseil municipal en date du 7 juillet 2020 à monsieur le maire. Cette démission a été transmise à monsieur le Préfet du Morbihan le 7 juillet 2020.

Madame CARESMEL Morgane, étant la suivante sur le texte, appelée à remplacer Monsieur HUGOT Jean-Claude, a fait savoir, par courrier en date du 08 Juillet 2020, qu'elle ne souhaitait pas siéger. Cette démission a été transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan le 08 Juillet 2020. Monsieur BROUXEL Stéphane étant le suivant sur la liste, il a été convoqué au Conseil municipal.

Fixation du nombre de membres du Centre Communal d'action sociale et élections

Le nombre de membres composant le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé à 6, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire. Sont élus :

Membres du conseil d'administration du CCAS	Membres nommés au CCAS
Mme THOMAZIC Catherine	Mme AMIOT Marie-Renée
Mme BARIL Agnès	M. BLIN Bernard
Mme BARRE Karine	Mme LE BORGNE Jocelyne
Mme BESCOND Servanne	M. MAYET Michel
Mme NIZAN Windy	Mme PASCO Marie-Christine
M. BROUXEL Stéphane	M. RÉMINIAC Didier

Représentation au syndicat intercommunal Morbihan Energies - Election des délégués

M. CHOQUET Jean Michel
M. GUILLAUME Frédéric

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs - Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles du Pays de l'Argoet

Titulaire : Mme THOMAZIC Catherine
Suppléant : Mme BARRE Karine

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs - Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

Titulaire : Mme THOMAZIC Catherine
Suppléant : Mme BARRE Karine

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs - NEO 56

Titulaire : M. CHOQUET Jean Michel
Suppléant : M. ADELIS Olivier

Désignation d'un élu référent tempête

M. BOUEDO Christophe

Désignation d'un élu au Comité National d'Action Sociale pour le personnel territorial (CNAS)

Monsieur RIVOAL Jean Pierre

Désignation de référents Fédération départementale des groupements de défense contre les nuisibles (FDGDON)

Référent ragondin : M. BOUEDO Christophe

Référent frelon asiatique : M. BOUEDO Christophe

Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. Après avoir délibéré et voté, adopté : 14 voix pour / 1 voix contre
Maire : Pour une population de 1000 à 3499 habitants et suivant la référence CGCT, art. L.2123-23, le taux maximal est 51.6 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique. Soit à titre indicatif montant brut mensuel indemnité 2006.93 €.

Taux voté : 51.6 %.

Adjoint : Pour une population de 1000 à 3499 habitants et suivant la référence CGCT, art. L.2123-24, le taux maximal est 19,8 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique. Soit à titre indicatif montant brut mensuel indemnité 770.10 € par adjoint (4). Taux voté 19,8%.

Avis enquête publique installation classée - SARL PB PLUM Volailles

Avis favorable du Conseil Municipal

La SARL PB Plum Volailles dont le siège social est situé à PLU-MELEC (56420) lieu-dit «La ville au Gal» a sollicité l'autorisation de Monsieur Le Préfet du Morbihan en vue d'exploiter après extension, un élevage avicole de 64 100 emplacements de volailles au lieu-dit Trédano à SERENT.

Une enquête publique, interrompue en raison de l'épidémie de Covid-19, prescrite par arrêté préfectoral du 05 juin 2020, est reprise en mairie de Sérent (56460), siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs du lundi 29 juin 2020 à 9h00 au vendredi 31 juillet 2020 à 17h00.

Le territoire de la commune étant dans le rayon d'affichage des 3 km autour du site du projet, l'avis du Conseil Municipal est requis.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU 27 JUILLET 2020

Affectation du résultat 2019 - Commune

Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice

- d'affecter la somme de **550 000 €** en réserve au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour financer les dépenses nouvelles d'investissement ;
- d'affecter le solde de **3 065.78 €** en recettes en la section de fonctionnement ligne 002 « excédent reporté ».

•

Budget primitif - Commune 2020

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 002 670.21 €

Recettes : 1 002 670.21 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 740 653.01 €

Recettes : 1 740 653.01 €